

SNAP

PROCHE, ACTIF, **humain !**



L'info utile, en temps utile !



Comment déclarer ma cotisation SNAP aux impôts ?

La campagne fiscale est ouverte depuis le 10 avril 2025. La date limite de déclaration papier est le 20 mai 2025. La déclaration en ligne est ouverte jusqu'au 22 mai 2025 en Zone 1 (Départements n°01 à 19), 28 mai en Zone 2 (Départements n°20 à 54), **et 5 juin en Zone 3 (Départements n°55 à 976)**.



1. Pour les salariés ayant opté pour la déduction forfaitaire, les cotisations syndicales ouvrent droit à un crédit d'impôt.

Inscrivez dans votre déclaration 2042 RIC1 le total des cotisations versées dans l'année 2024 en case :

7AC : dons faits par le déclarant 1 (vous-même) ;

7AE : dons faits par le déclarant 2 (épouse, époux, partenaire de Pacs) ;

7AG : dons faits par les personnes à charge.

Comment est calculé le crédit d'impôt ?

Le crédit d'impôt est de 66% du total des cotisations versées, sans que ces dernières ne puissent excéder 1% du montant brut imposable de la rubrique « Traitements et salaires ».

Exemple :

Si votre revenu brut imposable est de 20.000€, la base du calcul du crédit d'impôt est plafonnée à :

$1\% * 20.000 = 200\text{€}$.

. Pour une cotisation de 150€, le crédit d'impôt sera de $150 * 66\% = 99\text{€}$,

avec un reste à charge de $150 - 99 = 51\text{€}$.

. Pour une cotisation de 210€, le crédit d'impôt sera de $200 * 66\% = 132\text{€}$,

avec un reste à charge de $210 - 132 = 78\text{€}$.

Quand le crédit d'impôt est-il versé ?

Dans le cas général, un acompte de 60% sera versé par virement bancaire le 15 janvier 2026, et le solde de 40% sera versé le 25 juillet 2026.



2. Si vous avez opté pour la déduction des frais réels au titre de vos traitements et salaires, vous devez inclure les cotisations syndicales dans les frais réels et par conséquent, vous ne pouvez pas bénéficier du crédit d'impôt.

N'oubliez pas que vous n'avez pas besoin de joindre les justificatifs à votre déclaration, mais vous devez les conserver au cas où l'administration fiscale vous les demanderait.

Pour mémoire, votre attestation de cotisation 2024 vous a été transmis courant mars 2025.



SNAP
PROCHE, ACTIF, **humain !**

Syndicat SNAP
Région Ile de France

Cliquez pour
adhérer

Je me renseigne



Je m'abonne



J'adhère



syndicat.snap-idf@francetravail.fr <https://www.snap-francetravail.fr/>